
CONSEIL DES MINISTRES

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE A REUNI

LE CONSEIL DES MINISTRES

AU PALAIS DE L'ÉLYSÉE

LE MERCREDI 25 AOUT 2010

A L'ISSUE DU CONSEIL, LE SERVICE DE PRESSE
DE LA PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE
A DIFFUSÉ LE COMMUNIQUÉ SUIVANT :

DECRET

Établissement public d'aménagement universitaire de la Région
Île-de-France

COMMUNICATIONS

La rentrée scolaire

Point d'étape sur le calendrier du projet ITER

Le service public de l'audiovisuel

L'agenda parlementaire de septembre 2010

MESURE D'ORDRE INDIVIDUEL

La ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche a présenté un décret relatif au statut de l'Établissement public d'aménagement universitaire de la Région Île-de-France (EPAURIF).

Cet établissement sera chargé de faciliter la mise en œuvre du plan de rénovation de l'immobilier universitaire parisien.

Créé à partir de l'Établissement Public du Campus de Jussieu (EPCJ), dont il continuera à assurer la rénovation, l'EPAURIF aura pour missions :

- la mise en œuvre du schéma directeur francilien, lequel constituera un schéma global pour l'implantation des activités d'enseignement supérieur et des équipements de vie étudiante, proposé par les trois recteurs des académies de l'Île-de-France après concertation avec les collectivités locales ;

- l'accompagnement des établissements pour la gestion et la valorisation de leur patrimoine immobilier et pour la préparation de la dévolution de ce patrimoine ;

- l'accompagnement des établissements pour la mise en œuvre de leurs plans de regroupement. Afin de conforter la visibilité des établissements et d'améliorer les conditions de vie et d'études des étudiants, il est prévu de passer de 130 sites à 45 d'ici 2020 ;

- la réalisation des opérations immobilières lorsque les universités souhaiteront lui déléguer la maîtrise d'ouvrage. Seront ainsi confiées à l'EPAURIF l'opération Poliveau-Censier et la réalisation d'équipements interuniversitaires pour la vie étudiante qui seront mutualisés entre les établissements.

Le conseil d'administration comprendra 22 membres, parmi lesquels des représentants de l'Etat, de la Région Ile-de-France, de la Ville de Paris, et des présidents et directeurs d'établissements publics d'enseignement supérieur.

La création de l'EPAURIF intervient dans un contexte d'engagement financier massif de l'Etat pour l'immobilier universitaire. Ainsi, l'immobilier universitaire francilien bénéficiera entre 2007 et 2013 de 5 Mds€ dont 2,4 Mds€ pour Paris intra-muros.

Le ministre de l'éducation nationale, porte-parole du Gouvernement, et le ministre de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche ont présenté une communication relative à la rentrée scolaire.

A l'Education nationale, douze millions d'élèves s'apprêtent à rejoindre les écoles, collèges et lycées de France, encadrés par plus d'un million de personnes.

Cette rentrée se caractérise par la priorité donnée à la maîtrise des savoirs fondamentaux et par l'importance accordée au développement d'expérimentations et aux démarches innovantes. Toute la politique éducative relève de la même ambition de faire de l'école pour tous la réussite de chacun.

La réforme du lycée, qui concerne cette année la classe de seconde, favorisera la réussite et la bonne orientation de chaque élève grâce à un accompagnement personnalisé, du tutorat et des stages de remise à niveau pour éviter le redoublement.

Afin de faire reculer la violence dans les établissements scolaires et de garantir un climat propice aux études, il est prévu d'améliorer la formation des personnels, de renforcer le plan de sécurisation et d'ouvrir dix établissements de réinsertion scolaire. En outre, le programme CLAIR (collèges et lycées pour l'ambition, l'innovation et la réussite), qui se caractérise par des innovations pédagogiques et une autonomie renforcée en matière d'organisation et de gestion, sera expérimenté dans 105 établissements scolaires.

L'ouverture de onze nouveaux internats d'excellence, qui offrent à des élèves de milieu social défavorisé des conditions pour réussir leur scolarité, permettra de porter à 6 200 le nombre de places offertes dans ces structures.

Pour les personnels enseignants, cette rentrée permettra la mise en œuvre des premières mesures du pacte de carrière.

Enfin, l'année scolaire 2010-2011 sera l'occasion de mener une large consultation sur le sujet des rythmes scolaires.

L'enseignement agricole accueillera pour sa part 173 000 élèves et étudiants dans ses 838 établissements secondaires publics et privés.

Dès septembre, les premières mesures adoptées dans le cadre des assises de l'enseignement agricole et de la loi de modernisation de l'agriculture et de la pêche seront mises en œuvre.

La poursuite des réformes engagées, notamment la rénovation de la voie professionnelle, permettra à l'enseignement agricole de conserver son excellent taux d'insertion professionnelle.

La ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche a présenté une communication relative au point d'étape sur le calendrier du projet ITER (International Thermonuclear Experimental Reactor).

Ce projet de recherche, qui associe l'Union européenne, la Chine, les Etats-Unis, la Fédération de Russie, l'Inde, le Japon et la République de Corée, est l'un des projets de coopération scientifique les plus ambitieux jamais proposés à l'échelle mondiale. Il vise à démontrer la faisabilité scientifique et technologique de la maîtrise de la fusion thermonucléaire à des fins pacifiques, à l'heure où le développement durable, l'épuisement des énergies fossiles et la protection de l'environnement sont au centre des débats sur l'avenir de la planète.

Le projet ITER a franchi une étape décisive lors du conseil exécutif de son organisation internationale, qui s'est tenu à Cadarache en juillet dernier, avec l'adoption d'un scénario de référence pour le financement du projet et ses délais de réalisation :

- un planning de réalisation du projet a été arrêté avec la production d'un premier plasma d'hydrogène en 2019 et des premiers événements de fusion thermonucléaire en 2026 ;

- un plafond maximum de dépenses au titre de la phase de construction sur la période 2007-2020 a été fixé et prévoit une contribution européenne à concurrence de 6,6 Mds € ;

- l'organisation internationale ITER a été restructurée autour d'une gouvernance resserrée. Un nouveau directeur général, le Professeur Osamu Motojima, a été nommé.

Le Conseil de l'Union européenne a confirmé l'engagement de l'Union à financer la part européenne et notamment le besoin additionnel de crédits d'engagement pour la période 2012-2013, estimé à un maximum de 1,4 Mds €.

La France continuera à tenir ses engagements, comme elle l'a fait depuis le début pour l'aménagement du site et de son environnement.

Le coût de cet effort de recherche est à la hauteur de l'enjeu d'une production massive d'énergie pour l'ensemble de la planète, d'autant que ce projet est complémentaire de l'effort de recherche sur d'autres technologies, notamment la fission nucléaire pour les centrales de 4ème génération.

Le ministre de la culture et de la communication a présenté une communication relative au service public de l'audiovisuel.

L'audiovisuel est au cœur de la vie des Français, qui, en juin 2010, ont passé en moyenne 3h20 par jour devant la télévision. Cette capacité de diffusion exceptionnelle, accentuée par la révolution numérique, fait du secteur public de l'audiovisuel le médiateur idéal d'une « culture pour chacun » alliant popularité et qualité.

La politique audiovisuelle du Gouvernement favorise l'accès à un patrimoine culturel commun, ainsi qu'à la diversité des expressions culturelles. Elle accompagne le service public dans le tournant du numérique, pour lequel il doit demeurer un moteur. Ces objectifs structurent les évolutions du secteur public, et notamment les Contrats d'objectifs et de moyens (COM) qui lient les sociétés de l'audiovisuel public à l'Etat.

Le COM 2010-2014 de Radio France, finalisé cet été, donne pour priorité au groupe la production de contenus de qualité, déclinés sur ses 7 antennes, disponibles partout, pour tous et sur tous les supports.

Le 3ème COM de l'Institut national de l'audiovisuel, conclu en juillet pour la période 2010-2014, doit permettre à cet institut de poursuivre sa mission de garant et de passeur de la mémoire audiovisuelle française. L'ouverture de ses fonds rendra accessibles au grand public près de 40 000 heures de programmes d'ici 2014.

Le passage à la télévision tout numérique est l'occasion de moderniser l'audiovisuel public ultramarin, en dotant France O d'une diffusion nationale et gratuite en métropole et en réorganisant les antennes des TéléPays, chaînes publiques du Réseau France Outre-mer, afin d'accroître la part de l'expression locale.

Concernant Arte France, son COM a été modifié pour tenir compte des nouveaux coûts de diffusion, tout en lui permettant de maintenir son investissement dans la création et l'innovation.

Enfin, la réforme de France Télévisions illustre l'ambition culturelle du service public de l'audiovisuel. La suppression de la publicité en soirée depuis le 1er janvier 2009, plébiscitée par les Français, a permis d'accentuer le virage éditorial de France Télévisions, avec la diffusion de programmes culturels et de spectacle vivant, dont les succès, à l'image de celui rencontré par le documentaire « Apocalypse », encouragent à poursuivre le développement. Le COM de France Télévisions, modifié par avenant en juin dernier, affirme la démarche volontariste du groupe et permettra au nouveau président de France Télévisions, qui a pris ses fonctions le 22 août dernier, de formuler de nouvelles propositions.

Le ministre auprès du Premier ministre, chargé des relations avec le Parlement a présenté une communication relative à l'agenda parlementaire de septembre 2010.

Dès le mardi 7 septembre prochain, députés et sénateurs consacreront leurs travaux à quatre priorités: le système de retraite, les valeurs républicaines et la sécurité des Français, les effets de la crise financière et la poursuite des réformes structurelles.

Le projet de loi portant réforme des retraites, l'un des chantiers majeurs de la législature, sera examiné à l'Assemblée nationale dès l'ouverture de la session extraordinaire et au Sénat début octobre.

Afin de réaffirmer leur attachement aux valeurs du modèle républicain français et d'assurer la sécurité de leurs compatriotes, les parlementaires examineront également:

- le projet de loi d'orientation et de programmation pour la performance de la sécurité intérieure, pour adapter la législation aux nouvelles formes de violences ;

- le projet de loi relatif à l'immigration, à l'intégration et à la nationalité, pour promouvoir l'intégration et l'immigration professionnelle et accentuer la lutte contre l'immigration irrégulière ;

- le projet de loi interdisant la dissimulation du visage dans l'espace public, pour garantir le respect des valeurs fondamentales de la République ;

- la proposition de loi relative à l'absentéisme scolaire, pour responsabiliser les familles (suppression des allocations familiales versées aux parents d'élèves absentéistes).

Tirant les enseignements de la crise financière, le Parlement examinera 13 conventions permettant de lutter plus efficacement contre la fraude et l'évasion fiscales. Par ailleurs, il poursuivra l'examen du texte relatif à la régulation bancaire et financière, qui s'inscrit dans la dynamique des décisions prises par le G20, dont la France assurera la présidence au mois de novembre prochain.

Enfin, les parlementaires mèneront les réformes structurelles indispensables à la modernisation de la France. Le Sénat examinera le projet de loi portant nouvelle organisation du marché de l'électricité. L'Assemblée nationale reprendra en 2ème lecture l'examen du projet de réforme des collectivités territoriales, dont l'objectif est de rendre plus efficace l'action de nos territoires.

**MESURE D'ORDRE
INDIVIDUEL**

Le conseil des ministres a adopté la mesure individuelle suivante :

Sur proposition de la ministre de l'économie, de l'industrie et de l'emploi :

- **M. Yves LAPIERRE** est nommé directeur général de l'Institut national de la propriété industrielle.